
DEPARTEMENT DU NORD

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT D'AVESNES SUR HELPE

CANTON DE FOURMIES - COMMUNE DE SARS-POTERIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9
JANVIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf janvier à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de SARS-POTERIES s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Sandra BROGNET, maire.

Etaient présents : Sandra BROGNET, maire, Bernard MOLITOR, Stéphanie LAMANT, Didier CARETTE, Isabelle MAIRESSE, adjoints, ~~Frédérie DARCHU~~, Annie DUVETTE, Franck HUGOT, Angélique DUCHESNE, ~~Aurore WALEMME~~, Valéry ANSELOT, Peggy QUINZIN-BERNARD. Guillaume PIERART, Thierry LEMOINE, Ludovic COMEAU

Absents excusés :

- M DARCHU a donné procuration à M ANSELOT
- MME WALEMME a donné procuration à Mme DUVETTE

Date de convocation : 29 décembre 2023 - **Date d'affichage :** 29 décembre 2023

Nombre de Conseillers présents : 13 **Qui ont pris part aux délibérations :** 15

Secrétaire de séance : M HUGOT

Demande de subvention exceptionnelle « Le Chœur de la Marseillaise »

La présidente de l'association « Le Chœur de la Marseillaise » a fait une demande exceptionnelle de 250 euros car l'association a été créée en septembre 2023. Cette association doit faire face à des frais bancaires dès l'ouverture du compte.

La demande a été effectuée en 2023. Elle sera ajoutée au budget 2024 en tant que demande exceptionnelle.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à main levée acceptent à l'unanimité d'octroyer une subvention exceptionnelle de 250 euros.

FAIT ET DELIBERÉ EN SÉANCE, LES JOURS, MOIS ET AN CI-DESSUS.

Sandra BROGNET, Maire